



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2009 / 16

Parking et circulation à Villars, amélioration du concept

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans un souci d'améliorer la sécurité des piétons et de maîtriser tant que faire se peut la circulation et le parcage de la Rue Centrale à Villars, la Municipalité vous soumet le présent préavis.

Principe

Le principe est de ne plus tolérer de stationnement hors case depuis le garage Alpauto jusqu'à l'hôtel du Golf.

L'accès aux commerces du centre doit être facilité. Pour ce, le concept du bus navette sera encore amélioré avec une halte supplémentaire à la hauteur de la laiterie et une couverture horaire prolongée en fin de journée. De plus, il est nécessaire de rendre le parking du Centenaire plus attractif et accessible.

Dans les autres secteurs lors de forte fréquentation, le parcage à cheval sur les trottoirs se fera sur ordre des gardes parcs uniquement, ce qui devrait permettre de maintenir un passage suffisant aux piétons. L'amélioration de ce service sera présentée par voie de budget. Nous ne pouvons malheureusement pas renoncer à cette mesure tant que l'on ne dispose pas d'un parking digne de ce nom.

Finalement, il importe d'améliorer la compréhension des usagers sur la nécessité de laisser routes et trottoirs libres pour faciliter le déneigement. La rapidité et la qualité du travail de déneigement en sera améliorée.

Mesures

1. Tolérance zéro pour les véhicules stationnés hors case, avec dénonciation systématique.
2. Dispositif physique empêchant le parcage sur le trottoir entre la boutique Nicolas et le Crédit Suisse.
3. Tarifs réduits, voire gratuité du parking du Centenaire pour la période de « l'après-ski ».
4. Information aux usagers par divers canaux (Boyard, tout ménage, site internet, Villars Tourisme).
5. Nouvelle signalisation du parking du Centenaire avec indication de la disponibilité et signalisation avancée à la hauteur du pont de Chesières.
6. Nouvelle signalisation pour restriction de stationnement en cas de chutes de neige.

Les deux derniers points font l'objet du présent préavis.

Signalisation électronique du parking du Centenaire

Installation de détecteurs (comptage par boucles électromagnétiques) sur la voie d'entrée du parking, à hauteur du couvert récemment construit.

Installation à l'entrée du parking d'un caisson aluminium double face permettant la lisibilité « Libre » en vert ou « Complet » en rouge, que l'on arrive soit du centre, soit d'Arveyes.

Installation sur le pont de Chesières, à l'entrée de la place du Rendez-vous d'un caisson similaire, mais à une face uniquement.

Cette installation fonctionne par liaison radio, de manière synchronisée.

Coût de l'installation : (selon devis de l'entreprise spécialisée Traceroute SA)

• Fourniture d'un mât et caisson double face avec deux afficheurs	Fr.	10'800.--
• Fourniture d'un caisson simple face avec un afficheur	Fr.	8'606.--
• Fourniture d'une armoire de comptage avec boucles électromagnétiques	Fr.	8'640.--
• Fraisage des boucles	Fr.	3'200.--
• Fourniture d'un boîtier émetteur radio	Fr.	6'000.--
• Mise en service	Fr.	2'900.--
• Travaux de génie civil	Fr.	5'000.--
Total net	Fr.	45'146.--
• TVA 7.6%	Fr.	3'431.10
TOTAL	Fr.	<u>48'577.10</u>

A noter que ce dispositif pourra être complété en temps voulu par un panneau d'information électronique situé au carrefour du Lombard et indiquant l'état d'occupation des parkings de la station ou toute autre information relative à l'état des routes et de l'enneigement par exemple.

Stationnement et déneigement

Pose d'une signalisation sous forme de banderole au travers de la chaussée à hauteur du pont de Chesières, selon modèle ci-après. Nous renonçons à la pose d'une installation similaire côté Arveyes, sachant que la quasi-totalité des usagers accède au plateau de Villars-Chesières-Arveyes et même Gryon, depuis Ollon, via Huémoz.

Coût de l'installation :

• Fourniture et pose de deux supports pour fixation de mâts	Fr.	2'240.--
• Mâts en aluminium 8m, diamètre 80mm	Fr.	1'188.--
• Banderole en PVC structure en filet 120 x 700 cm	Fr.	1'189.--
• Eléments de fixation	Fr.	1'045.90
• Frais de livraison et divers	Fr.	240.--
• Travaux de génie civil	Fr.	1'000.--
Total net	Fr.	6'902.90
• TVA 7.6%	Fr.	524.60
TOTAL	Fr.	<u>7'427.50</u>

Récapitulation :

• Signalisation électronique du parking du Centenaire	Fr.	48'577.10
• Stationnement et déneigement	Fr.	7'427.50
TOTAL (TVA incluse)	Fr. 56'004.60, arrondi à	<u>Fr. 56'000.--</u>

Conclusion :

En conclusion et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 2 octobre 2009

- ayant vu le préavis de la Municipalité no 2009/16,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux d'équipement de signalisation du parking du centenaire et de la Rue Centrale,
2. de lui **OCTROYER** à cet effet **un crédit complémentaire de Fr. 56'000.--** au budget communal ordinaire pour l'année 2009 (Compte N° 612.3114),
3. de **FINANCER** ce montant par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 août 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire :

J.-M. Chanson

Annexe : projet de banderole

Délégués municipaux : MM. Jean-Louis Bornand et Jean-François Dupertuis, Municipaux

Ollon, le 31 août 2009

Banderole 700cm x 120cm

